

comprend seize paragraphes. Le débat sera confus si nous n'étudions pas les paragraphes l'un après l'autre.

**L'hon. M. Abbott:** Il serait opportun d'étudier en même temps l'article 10 et l'annexe I. L'annexe est longue mais, évidemment, elle n'apporte aucun changement ni nouvel article. On y remplace simplement le chiffre "quinze" par "vingt-cinq".

**M. Fleming:** Pardon, il y a trois autres amendements.

**L'hon. M. Abbott:** Oui, on y ajoute les appareils électriques.

**M. Knowles:** C'est précisément là la question.

**L'hon. M. Abbott:** Hormis cela, l'annexe n'a d'autre résultat que de majorer la taxe de 15 à 25 p. 100.

**M. Fleming:** L'article 3 comporte aussi une modification.

**L'hon. M. Abbott:** Une modification sans importance. On ajoute les mots "ou appartements" à la définition générale du terme "appareils électriques". Ce n'est pas une modification essentielle.

**M. Fleming:** Qu'il me soit permis de signaler que nous avons eu quelques ennuis, lors de l'examen des résolutions; il importe en conséquence d'établir une méthode logique d'examen, et d'aborder les dispositions ou les résolutions successivement. A mon avis, nous nous plongerons dans la plus grave confusion si nous étudions l'annexe en bloc. Je suis persuadé que le débat serait plus logique, plus précis et en fin de compte plus court si les articles de l'annexe I étaient appelés successivement.

**L'hon. M. Abbott:** Ce n'est pas aussi compliqué que cela. Il y a deux points à considérer, d'abord la majoration de 15 à 25 p. 100 et l'addition des articles de ménage. Il ne devrait pas être difficile, en étudiant cet article, de s'en tenir à ces deux points. Quoi qu'il en soit, je serai satisfait de suivre la méthode jugée la plus pratique par le comité.

**M. Knowles:** Pour ce qui est de l'annexe, le ministre me semble pêcher par excès de simplification. Il n'y voit que deux points dont le premier est la majoration de l'impôt qu'on porte de 15 à 25 p. 100 dans certains cas...

**L'hon. M. Abbott:** Et qu'on réduit à 15 p. 100 dans le cas des bonbons.

**M. Knowles:** Son deuxième point porte sur l'impôt de 15 p. 100 qui frappe les fourneaux de cuisine, les réfrigérateurs et les lessiveuses. Il vient maintenant d'ajouter un

troisième point. Je rappelle que la majoration de 15 à 25 p. 100 s'applique à plusieurs catégories différentes d'articles. Bien que cette augmentation puisse être acceptable dans certains cas, elle ne l'est peut-être pas dans d'autres. Nous devrions nous entendre pour étudier simultanément l'article 10 et la première annexe et pour examiner chaque alinéa de l'annexe séparément.

**L'hon. M. Abbott:** Selon moi, nous ne pouvons voter sur l'article qu'en tant qu'article unique. Ce serait conforme à l'attitude que j'ai adoptée lorsque nous étions saisis de la résolution. Je consentirais volontiers à ce que la discussion suive le cours qui conviendrait le plus au comité, mais si nous voulons respecter le Règlement, nous devrions voter sur l'article 10 en tant qu'article 10.

**M. Knowles:** Nous ne sommes pas formés en comité plénier pour l'étude de la résolution, mais pour l'étude du bill. Lorsque nous sommes formés en comité pour l'étude du projet de loi, nous avons le droit d'examiner les articles un à un, d'étudier séparément l'annexe et d'étudier ensuite l'exposé des motifs et le titre. Lorsque nous arrivons à l'annexe, nous constatons qu'il ne s'agit pas d'une longue phrase reliée par des virgules et des points et virgules. L'annexe que voici se compose d'une série de paragraphes distincts numérotés séparément et se terminant par un point. Je soutiens qu'en discutant l'annexe, nous avons le droit de l'examiner paragraphe par paragraphe bien qu'il me soit égal quand nous en ferons l'étude.

**L'hon. M. Abbott:** Ne nous embarquons pas dans une de ces interminables discussions touchant la procédure. Ne vaudrait-il pas mieux étudier d'abord l'annexe pour ensuite revenir à l'article?

**M. Knowles:** D'accord, pourvu que nous l'examinions paragraphe par paragraphe.

**L'hon. M. Abbott:** Mon honorable ami affirme que le comité a le droit d'étudier l'annexe paragraphe par paragraphe. Je ne l'ai pas contredit.

**M. le président suppléant:** Nous pourrions peut-être réserver l'article 10 et passer à l'annexe.

**Des voix:** Adopté.

(L'article est réservé.)

Sur l'annexe I.

Sur le paragraphe 1.

**M. Fleming:** Je présume que, abstraction faite du revenu, le ministre a voulu canaliser vers la production de guerre la puissance de rendement de l'industrie automobile. Peut-il